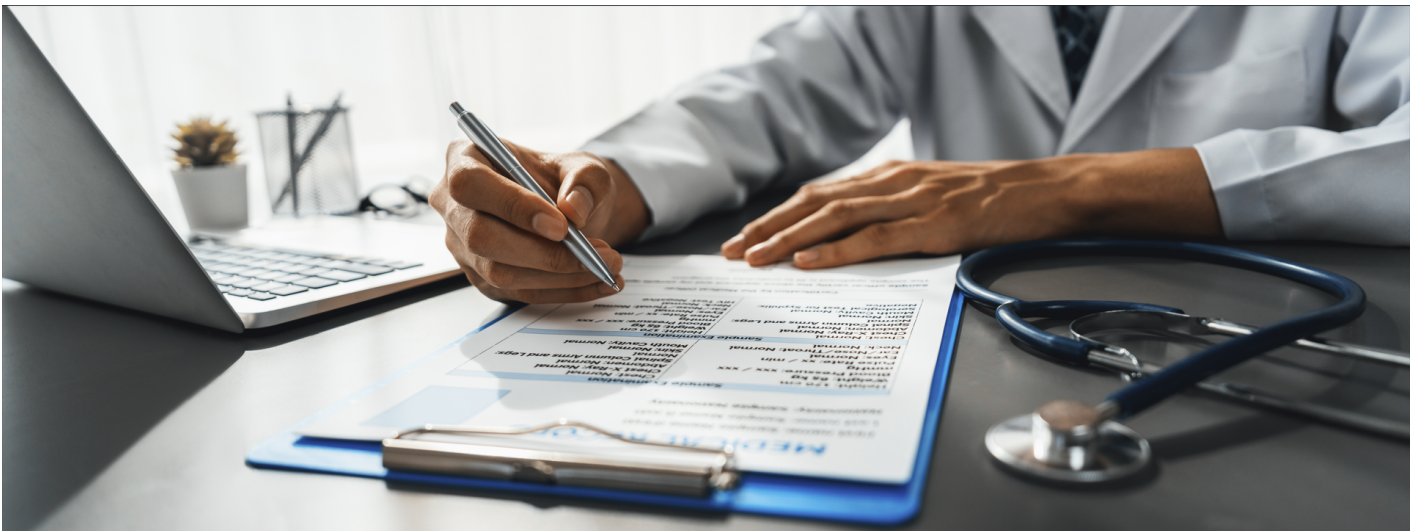


La CPME lance la pétition : « Non aux congés payés acquis pendant les arrêts maladies » afin de diminuer les charges pour les entreprises !

14 NOVEMBRE 2023



La Confédération des PME a publié cette pétition dans le but de sensibiliser et manifester le mécontentement des entreprises françaises dû aux charges financières liées aux congés payés. Fervent défenseur du droit du travail et des congés payés, la CPME est totalement opposé à cet arrêt mis en application par la Cour de cassation avec le soutien de l'ancien gouvernement français.

Cette décision de la part du gouvernement français risque de coûter plusieurs milliards d'euros chaque année aux petites, moyennes et grandes entreprises françaises. Selon la CPME, il est inacceptable que les salariés réclame à leur employeur, trois ans en arrière, des congés payés au titre de leur absence pour maladie.

Au-delà des recours judiciaires qu'ils examinent, afin de réduire les conséquences pour les entreprises. Cette pétition vise à accroître la pression sur le gouvernement afin que les règles puissent changer.

[Retrouver la pétition](#)